

Publié le 18/09/2023



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B048_2023

OBJET : Validation du dossier « avant-projet » pour la création d'un giratoire « RD974 – Aménagement d'un carrefour giratoire – Zone d'Armanville » - Valognes dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Manche

Exposé

Afin de sécuriser l'accès à la zone d'activités d'Armanville, il est nécessaire de réaliser un giratoire sur la RD974.

Ce projet étant situé sur une route départementale, la délégation de maîtrise d'ouvrage du giratoire a été confiée au Conseil Départemental de la Manche par décision de bureau B56_2019 du 21 octobre 2019.

Les travaux sont répartis de la manière suivante :

Pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin:

- Travaux de dévoiement de la RD 974
- Travaux de construction du giratoire
- Signalisation de police
- Réseau d'éclairage (fourreaux).

Pour le Département :

- Le renouvellement de la couche de surface
- Signalisation directionnelle.

Au stade AVP, le détail estimatif des travaux est le suivant:

	Phase Avant-Projet (*)
Montant travaux	448 000,00 € HT
Part aux frais annexes (Coordination SPS, levé topo, frais annonces légales, ...)	6 000,00 € HT
Participation financière forfaitaire pour les moyens d'études et de frais généraux du département (6%)	26 880,00 € HT
Participation au FCTVA (1,08353% du cout des trx)	4 854,21 € HT
TOTAL participation communautaire	485 734,21 € HT
Participation départementale	38 000,00 € HT

(*) Rapport CP.2023-05-12.3-11

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la décision du bureau communautaire n°B56_2019 du 21 octobre 2019,

Considérant la convention n° DIER.SPLQ n°2019 – 022 avec le département de la Manche du 17/02/2020,

Considérant le rapport CP.2023-05-12.3-11 du 12 mai 2023 de la commission permanente du département,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 26 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Approuver** les dispositions financières et techniques pour le dossier d'Avant-Projet pour la réalisation du giratoire « RD 974 »,
- **Dire** que les dépenses sont inscrites sur la ligne de crédit 82918 du budget principal,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 14 septembre Deux Mille Vingt Trois, à 13 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Ferme de Bouillon, 50340 BRICQUEBOSQ, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B034_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B039_2023, B044_2023, B045_2023 et B046_2023), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B036_2023 et B037_2023), Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B035_2023), Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B044_2023), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035_2023 et B036_2023), Monsieur Daniel DENIS, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B039_2023), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034_2023, B035_2023, B036_2023, B037_2023 et B038_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034_2023, B035_2023, B036_2023, B037_2023, B038_2023 et B039_2023), Madame Manuela MAHIÉ, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B047_2023), Madame Odile THOMINET (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035_2023, B036_2023, B037_2023 et B038_2023), Monsieur Emmanuel VASSAL

Excusés : Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN